

CHAPITRE 111, AL-MASAD (LES FIBRES)

Évaluation: 5.0

Description: Cette sourate fait référence à un oncle du prophète Mohammed qui, avec sa femme, s'opposait à lui avec un acharnement rare. Il insultait le Prophète en lui disant : « Tabban Lak » (puisses-tu périr!). Cette sourate fut révélée en réponse à son comportement.

par: Imam Mufti (© 2018 IslamReligion.com)

Publié le: 07 May 2018

Dernière mise à jour le: 25 Jun 2019

Introduction

Abou Lahab était un des oncles du prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui). Le nom *Lahab* signifie « flammes »; c'est un surnom que les gens lui avaient donné. Son épouse et lui furent parmi les plus virulents opposants à l'islam et à son message.

Rabi'ah, fils d'Abbad, se rappelle : « Une fois, quand j'étais jeune, en compagnie de mon père, je vis le messager de Dieu prêcher l'islam à des tribus arabes leur disant : « Ô fils de... (les appelant par leurs noms tribaux respectifs), je suis le messager de Dieu et j'ai été envoyé pour vous enjoindre de vous soumettre à Lui et de n'adorer que Lui, sans rien invoquer à part Lui, et de croire en moi et de me protéger jusqu'à ce que je me sois acquitté de la tâche que Dieu m'a confiée. » Un homme souffrant de strabisme et au visage très expressif se tenait derrière lui et, quand le Prophète eut terminé de parler, il s'exclama : « Ô fils de... Cet homme cherche à vous faire abandonner al-Laat et al-'Ouzza (deux idoles vénérées par les Arabes païens) et vos alliés parmi les djinns, les enfants de Malik ibn Aqmas, afin que vous les remplaciez par ces innovations et ces absurdités qu'il a inventées de toutes pièces. Ne l'écoutez surtout pas et ne portez pas attention à ce qu'il prêche. » Je demandai à mon père qui était cet homme et il me dit qu'il s'agissait d'Abou Lahab, l'oncle du Prophète. »

Sa femme, Arwa bint Harb ibn Oumayyah lui apportait un soutien indéfectible dans sa campagne incessante et impitoyable contre le Prophète.

Un jour, le Prophète se rendit sur une grande place publique, au centre de La Mecque, escalada une butte et, une fois dessus, il appela les gens de Qouraysh. Lorsqu'ils furent rassemblés devant lui, il leur dit : « Si je vous disais qu'un de vos ennemis se rapproche de plus en plus de vous et qu'il sera sans doute en mesure de vous attaquer



demain matin ou demain soir, me croiriez-vous? » « Oui! », répondirent-ils. « Alors », poursuivit-il, « je vous mets en garde contre le châtement de Dieu [si vous persistez à ne pas croire]. » Abou Lahab, qui était là, s'exclama : « Sois maudit! C'est pour nous dire cela que tu nous as fait venir?! » Et c'est à ce moment que cette sourate fut révélée.

Une autre fois, le clan de Hashim, i.e. le propre clan du prophète Mohammed, qui était sous le leadership d'Abou Talib, décida, par loyauté tribale, de protéger le Prophète en dépit de son rejet de la religion qu'il prêchait. Abou Lahab fut le seul à adopter une position différente. Même s'il appartenait au même clan, il se joignit plutôt à Qouraysh et signa avec eux le document qui imposait un boycott social et financier total sur le clan de Hashim dans le but de l'affamer jusqu'à ce qu'il se décide à leur livrer le Prophète.

Abou Lahab ordonna également à ses deux fils de renoncer aux deux filles de Mohammed auxquelles ils étaient fiancés avant le début de la mission prophétique de Mohammed.

Ainsi, Abou Lahab et sa femme, Arwa, que l'on appelait aussi Oumm Jamil, continuèrent de harceler le Prophète. Et le fait qu'ils étaient ses proches voisins rendit la situation encore plus critique. Plusieurs personnes rapportèrent qu'Arwa avait pour habitude de disposer des branches épineuses sur le chemin qu'empruntait le Prophète pour revenir chez lui, le soir, en pleine obscurité.

Cette sourate fut révélée en guise de contre-attaque envers Abou Lahab et sa femme. Dieu leur transmit ainsi Son dernier mot au nom de Son messager.

Versets 1-3 Le châtement d'Abou Lahab

Le terme arabe *tabba*, traduit par « condamné », signifie également l'échec ou le fait de couper des liens. Ce terme est utilisé deux fois, dans deux sens différents. Il est d'abord utilisé lors d'une invocation, puis est utilisé une deuxième fois pour signifier que l'invocation a été exaucée. S'ensuit une description de ce qui s'est produit : « Ni sa fortune ni tout ce qu'il a acquis ne lui serviront à rien. » (verset 2). Autrement dit, il n'y aura aucune issue pour cette personne; elle est vaincue, condamnée. Tel est son destin ici-bas, tandis que dans l'au-delà, « Il sera plongé dans un Feu ardent » (verset 3).

Versets 4-5 Châtement pour sa femme

« ... de même que sa femme, la porteuse de bois »... Sa femme, « dont le cou sera enserré d'une corde faite de fibres de palme », sera elle aussi envoyée en Enfer. Une image très forte que cette corde faite de fibres, similaire à celles qu'elle utilisait pour transporter les branches épineuses qu'elle laissait sur le chemin du Prophète.

La langue utilisée dans cette sourate apporte une harmonie remarquable entre le sujet et l'atmosphère qui l'entoure. L'Enfer sera habité, entre autres, par Abou Lahab et, sa

femme, qui rassemblait des branches épineuses, y sera traînée par une corde passée autour de son cou, comme si elle était elle-même un paquet de branches. Les mots utilisés et les images qu'ils évoquent sont rendus à la perfection. Le châtiment est de même nature que l'action qui l'y a mené : bois, corde et flammes.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/11249/chapitre-111-al-masad-les-fibres>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.